

Déclaration de l'Association Universelle d'Espéranto, (Universala Esperanto-Asocio, UEA) lors de la 7ème session du

Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones, EMRIP/MEDPA-7, Palais des Nations, Genève, 7-11 juillet 2014 - le jeudi, 10 juillet

Point 7 de l'ordre du jour: Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Monsieur le Président, chers soeurs et frères, représentants des peuples autochtones, chers participants, saluton !

Je m'appelle <u>Stefano Keller</u>, je représente l'Universala Esperanto-Asocio (UEA), l'organisation mondiale des locuteurs de la langue internationale, équitable et neutre, l'Esperanto, qui met chacun sur un pied d'égalité dans la communication interethnique.

Notre projet *Indiĝenaj Dialogoj* (dialogues indigènes) a été une contribution à une solution équitable de la communication entre les peuples autochtones.

En relation avec <u>les droits linguistiques des peuples autochtones</u>, **l'article 13** de la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** stipule que:

- 1. Les peuples autochtones ont le droit de revivifier, d'utiliser, de développer et de transmettre aux générations futures leur histoire, leur langue, leurs traditions orales, leur philosophie, leur système d'écriture et leur littérature, ainsi que de choisir et de conserver leurs propres noms pour nommer les communautés, les lieux et les personnes.
- 2. Les Etats prennent des mesures efficaces pour protéger ce droit et faire en sorte que les peuples autochtones puissent comprendre et être compris lors de procédures politiques, juridiques et administratives, en fournissant, si nécessaire, des services d'interprétation ou d'autres moyens appropriés, (fin de citation)

Des espèces biologiques, de nombreuses langues sont en danger d'extinction. Il y a perte de diversité biologique, linguistique et des connaissances traditionnelles qui sont interdépendantes. Pour le maintien de la biodiversité, nécessaire à notre survie, nous devons maintenir toutes les langues du monde, mais spécialement celles des peuples autochtones, car la connaissance nécessaire au maintien de la diversité est contenue dans leurs langues et cultures.

Mais, nous devons non seulement maintenir cette diversité bio-culturelle à cause de sa nécessité pour notre survie, nous devons également <u>agir avec le respect de la dignité humaine, réciproque entre et envers tous les peuples du monde</u>, qu'il s'agisse d'une ethnie de très peu d'individus ou d'une autre, se constituant de millions de membres, plus puissante, en évitant que les plus puissants imposent leurs langues et cultures aux autres.

La langue maternelle a un rôle important et fondamental dans la vie de tous les êtres humains, mais malgré cela, les mots «langue», «langue maternelle» sont absents de plusieurs documents officiels de l'ONU.

Nous appelons à l'inclusion dans le Projet de résolution de la Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones, des recommandations en faveur de la maintenance, de la promotion et de l'utilisation des langues maternelles - sans oublier les langues des signes - des peuples autochtones.

Dankon pro via atento - je vous remercie de votre attention, et un grand merci également pour le travail des interprètes.